



L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **VINGT-NEUF** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **VINGT-TROIS MARS 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAUULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marie ABADIE
M. Alexis ARRAS
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Gérard LE BAIL
Mme Christine BEYRIS

Donne pouvoir à :

M. Philippe DELMON
M. Julien RELAUX
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Bérengère SABOURAULT
M. Julien BAZUS

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE – M. Alexis ARRAS – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Gérard LE BAIL – Mme Christine BEYRIS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : FINANCES – REPRISE ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Vice-Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu les instructions budgétaires M14, M4, M43 et M49,

Le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le conseil inscrit également au budget de reprise la prévision d'affectation. Le déficit de fonctionnement peut de la même façon faire l'objet d'une reprise anticipée. Il est alors repris en dépenses de la section de fonctionnement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Dans tous les cas (affectation d'un excédent ou reprise d'un déficit de fonctionnement), les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : CONSTATE les résultats provisoires de l'exercice 2022 de l'ensemble des budgets du Grand Dax,

Article 2 : DECIDE de reprendre par anticipation ces résultats provisoires 2022 et les affecter comme indiqués dans le tableau joint en annexe.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 29 mars 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

RESULTATS PAR BUDGET

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2022 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	2 626 772,83	1 426 213,85	4 052 986,68	-2 643 696,98	872 973,01	-1 770 723,97	1 770 723,97	2 282 262,71
PEPINIERE D'ENTREPRISES	0,00	33 425,69	33 425,69	-1 762,25	-34 234,12	-35 996,37	33 425,69	0,00
ZAE DE NARROSSE	1,82	3 370,03	3 371,85	-50 351,88	0,00	-50 351,88		3 371,85
ZAE DE NARROSSE 2	1,00	280,00	281,00	-767 399,48	0,00	-767 399,48		281,00
ZAE VILLAGE D'ENTREPRISES*	-1,01	15 757,99	15 756,98	-425 720,35	0,00	-425 720,35		15 756,98
ZAE VILLAGE D'ENTREPRISES 2	0,34	-0,72	-0,38	-40 068,73	0,00	-40 068,73		-0,38
ZAE BENESSE-LES-DAX	0,00	440,18	440,18	-134 127,17	0,00	-134 127,17		440,18
ZAE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	52 467,00	-29 631,53	22 835,47	0,00	0,00	0,00		22 835,47
ZAE TETHIEU	1,66	59,60	61,26	-610 660,61	0,00	-610 660,61		61,26
HÔTEL D'ENTREPRISES	0,00	1 068,46	1 068,46	121 468,47	0,00	121 468,47	0,00	1 068,46
ZAC DE LA GARE	1 502,80	506 941,23	508 444,03	-2 887 173,33	0,00	-2 887 173,33		508 444,03
TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES	810 236,57	287 220,48	1 097 457,05	-53 484,48	-57 955,11	-111 439,59	111 439,59	986 017,46
CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00	-2 734,80	-3 548,86	-6 283,66	0,00	0,00
EAU POTABLE	413 514,60	-53 300,51	360 214,09	-302 357,80	377 056,16	74 698,36	0,00	360 214,09
ASSAINISSEMENT	1 108 374,61	1 529 498,74	2 637 873,35	-29 390,07	-158 239,70	-187 629,77	187 629,77	2 450 243,58
EAUX PUVIALES	293 484,17	25 695,96	319 180,13	-595 313,54	65 216,23	-530 097,31	319 180,13	0,00
EAU POTABLE NARROSSE*	11 747,85	26 138,45	37 886,30	18 034,48	0,00	18 034,48	0,00	37 886,30
ASSAINISSEMENT NARROSSE*	71 111,76	-6 610,83	64 500,93	42 146,59	0,00	42 146,59	0,00	64 500,93

* Les résultats du budget de la ZAE du Village d'entreprises seront repris au budget principal dès la prochaine décision modificative

* Les résultats du budget Eau potable NARROSSE seront repris au budget eau potable dès la prochaine décision modificative budgétaire

* Les résultats du budget Assainissement NARROSSE seront repris au budget Assainissement dès la prochaine décision modificative

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché/Publié le 04/04/2023

ID : 040-244000675-20230329-DEL34_AFFRESULT-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché/Publié le 04/04/2023

ID : 040-24400675-20230329-DEL34_AFFRESULT-DE

